

« Le Canada assume la responsabilité de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Dans cette région magnifique et inaltérée, nous verrons à assurer une saine gérance du territoire au nom de notre pays et de toute l'humanité. »

Le premier ministre Stephen Harper, 27 août 2008, Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest

Ces mesures et d'autres, comme les plans visant à établir une aire marine nationale de conservation dans le détroit de Lancaster, envoient au monde un message clair. Le Canada se charge de la protection environnementale et de l'application de la loi dans ses eaux arctiques. Nous démontrons notre bonne gérance de cette magnifique région écologique.

Le Canada est déterminé à planifier et à gérer les activités maritimes et terrestres dans l'Arctique, sur les plans tant national qu'international. Et il entend le faire d'une manière intégrée et exhaustive qui assure un juste équilibre entre la conservation, l'utilisation durable et le développement économique, au bénéfice des utilisateurs et de l'écosystème dans son ensemble. Nous agissons au pays, tout en collaborant sur le plan international. À ce titre, nous agissons des quatre manières suivantes : promouvoir une approche de gestion écosystémique avec nos voisins arctiques et d'autres pays; contribuer aux efforts internationaux pour s'attaquer aux changements climatiques dans l'Arctique et soutenir ces efforts; accroître nos efforts en ce qui a trait à d'autres enjeux internationaux urgents, entre autres maintenir et renforcer les normes internationales; et intensifier les activités scientifiques dans l'Arctique et continuer à enrichir l'héritage de l'Année polaire internationale.

16 / 17

Premièrement, le Canada continuera de promouvoir une gestion écosystémique auprès de ses voisins arctiques et des autres pays.

Conformément à la *Loi sur les océans*, le Canada collabore avec les autorités chargées des revendications territoriales, les gouvernements, l'industrie et les collectivités en vue d'adopter une approche écosystémique pour la mer de Beaufort, et il a identifié des espèces marines et repéré des endroits qui revêtent une grande importance écologique. Ces mesures s'inscrivent dans l'approche écosystémique plus vaste pour l'Arctique, adoptée par le gouvernement du Canada et qui comprend également des activités liées à la co-gestion internationale des espèces de l'Arctique dont l'habitat chevauche les frontières